



Conditions générales d'achats

COMPTOIR EUROPEEN DE FABRIQUES

A Valence Février 2012

Préambule

L'acceptation des commandes par le fournisseur implique de plein droit son adhésion entière et sans réserve à nos conditions générales d'achat, à l'exclusion de tous autres documents. Toute condition contraire posée par notre fournisseur nous sera donc inopposable, à défaut d'acceptation expresse de notre part, et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à notre connaissance.

1. Commande

Les fournisseurs doivent accuser réception de notre bon de commande dans un délai de 4 jours Maximum. Nous ne reconnaissons comme valables que les bons de commandes par écrit. En cas de modification, elle doit être confirmée par écrit. Sont nuls et sans effet, tous accords ou engagements autres que ceux stipulés dans la présente commande.

2. Délais de livraison

Au cas où, pour une raison quelconque, les délais de livraison n'étaient pas respectés, nous nous réservons, sans préjudice de notre droit à des dommages-intérêts, le droit de nous procurer ailleurs le matériel ou les produits de remplacement, étant précisé que le fournisseur défaillant nous sera redevable des frais engagés pour ce remplacement.

3. Bordereau de livraison

Les marchandises doivent être livrées franco de port et d'emballage (DAP) sauf stipulation contraire sur le bon de commande

Le B.L devra mentionner

- la désignation de notre société son n° intra communautaire
- le numéro de la présente commande
- La référence CEF du produit commandé
- la quantité exacte de produits livrés
- le numéro du compte du fournisseur et son nom

Ce bon de livraison, accompagné si nécessaire du certificat de conformité, doit être placé dans une enveloppe apposée à l'extérieur d'un des colis, ce dernier devant être facilement identifiable.

4. Réception

Les risques sont à la charge du vendeur qui fait son affaire personnelle d'un éventuel recours contre le transporteur, étant entendu que les réserves auprès du transporteur seront faites par nous dans les délais légaux.

La réception se fait sous réserve de l'examen concernant la qualité de la marchandise.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident dont seraient victimes ces personnes sur nos terrains ou dans nos usines.

5. Règlements gouvernementaux relatives à la sécurité et à l'environnement

Tous les matériaux achetés, employés dans la fabrication des produits, doivent satisfaire aux Règlements gouvernementaux et aux contraintes de sécurité en vigueur concernant les produits réglementés, toxiques et dangereux.

6. Outillage

Dans le cas de la réalisation de pièces nécessitant un outillage spécifique celui-ci reste la pleine propriété de la CEF qui peut en tout moment en demander la restitution par écrit sans motif et sans demande de dédommagement.

Le fournisseur se charge du bon entretien et stockage de l'outillage et s'engage à ne pas le détruire sans autorisation.

7 Factures

.Les factures doivent nous être adressées dans les 8 Jours qui suivent l'expédition des marchandises.

Chaque facture doit comporter :

-le numéro complet de la commande ainsi que la référence donnée par notre société à la pièce ou à la matière

- le numéro du bordereau de livraison

- le prix tel qu'il figure sur le bon de commande et les quantités livrées

Les factures qui nous parviennent après le 25 de chaque mois seront réglées valeur du mois suivant.

Sera opposable au paiement des factures le non respect de ces indications sur la facture ou le bon de livraison

8 Échantillons, dessins

Tous les documents et informations livrés par le fournisseur de CEF pour l'exécution d'un ordre ne peuvent être divulgués sans l'autorisation du CEF à une autre société.

Tous les documents ou les échantillons doivent être retournés à la demande du CEF

Le fournisseur s'engage à prendre toutes les mesures de confidentialité.

CEF en cas de non respect de ces règles peut réclamer des dommages et intérêts

9 Paiement

Le paiement de la facture est dans les 60 jours fin de mois, la date de réception des marchandises.

Comme le paiement des factures reste soumise aux biens d'acceptation par notre service "accueil de qualité".

De même, le défaut de fournir la livraison des documents demandés sur notre formulaire de commande (certificat de matériau, certificat conformité ...) entraîne la suspension du règlement de la facture

10. Juridiction

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente, sera régie par la loi française, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

La direction